

➤ L'implication de la CNSA dans le plan Autisme 2008-2010

L'amélioration de la prise en compte des troubles envahissants du développement (TED), dont l'autisme, constitue l'un des enjeux majeurs de la politique de santé et des dispositifs de compensation des situations de handicap pour favoriser la participation sociale des personnes atteintes. Le repérage des troubles, le diagnostic et l'évaluation, l'offre de soins et d'accompagnement et la formation des professionnels doivent être développés pour proposer des réponses de qualité adaptées aux besoins des personnes et de leur famille tout au long de la vie.

* Les grands axes du plan Autisme 2008-2010

En 2009, la prévalence estimée des TED était de 6 à 7‰ personnes de moins de 20 ans et celle de l'autisme infantile de 2‰ personnes de moins de 20 ans. La prévalence des TED avec retard mental était estimée entre 2 et 3‰.

À la suite du plan Autisme 2005-2007, un deuxième plan a été lancé le 16 mai 2008 auquel participe la CNSA.

Le plan 2008-2010 articule les champs éducatifs, pédagogiques et sanitaires et s'accompagne d'actions d'information et de communication.

Il comporte trois axes majeurs.

- Axe 1 : mieux connaître pour mieux former.
- Axe 2 : mieux repérer pour mieux accompagner.
- Axe 3 : diversifier les approches, dans le respect des droits fondamentaux de la personne.

Son financement s'élève à plus de 187 millions d'euros sur la période de mise en œuvre des mesures.

Des instances de réflexion et de concertation

Le comité national de réflexion et de propositions sur l'autisme et les TED

et le groupe de suivi scientifique sont associés au suivi de la mise en œuvre du plan. En régions, l'animation des acteurs et la concertation s'effectuent notamment à travers les comités techniques régionaux sur l'autisme.

Cinq mesures phares

1 – L'élaboration d'un corpus de connaissances communes et la promotion de la recherche.

2 – L'actualisation et le développement des contenus de la formation des professionnels.

3 – Le renforcement des capacités de diagnostic et l'expérimentation d'un dispositif d'annonce du diagnostic qui

facilite l'orientation et l'accompagnement des familles.

4 – Le renforcement de l'offre d'accueil en établissements et services.

5 – La promotion d'une expérimentation encadrée et évaluée de nouveaux modèles d'accompagnement.

* Les mesures auxquelles est associée la CNSA

La CNSA contribue à la mise en œuvre de plusieurs mesures pilotées par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et la Direction générale de la santé (DGS). >>

Définir les troubles envahissants du développement

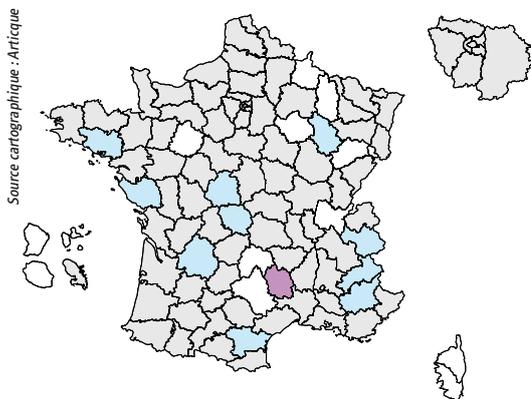
• Les TED, dont l'autisme, sont un groupe de troubles caractérisés par des altérations qualitatives des interactions sociales réciproques et des modalités de communication, ainsi que par un répertoire d'intérêts et d'activités restreint, stéréotypé et répétitif. Les anomalies qualitatives dans ces trois domaines constituent une caractéristique envahissante du fonctionnement du sujet en toute situation.

• Plusieurs catégories de TED sont identifiées dans la classification internationale des maladies (CIM-10). Les TED regroupent des situations cliniques diverses, avec des pathologies et troubles associés variés, entraînant des situations de handicap hétérogènes.

• Selon les données épidémiologiques, les facteurs étiologiques des TED sont de nature multiple, avec une implication forte des facteurs génétiques dans leur genèse.

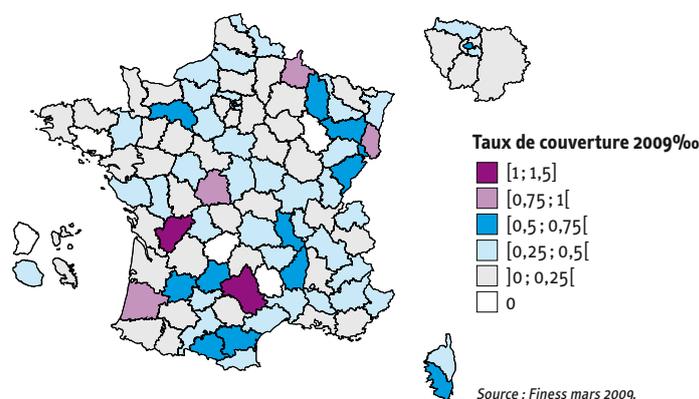
Haute autorité de santé – 2010 (cf. références bibliographiques).

Taux de couverture en établissements et services médico-sociaux pour adultes avec autisme ou déficience grave de la communication en 2009
(Nombre de places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans)



Source cartographique : Arctique

Taux de couverture en établissements et services médico-sociaux pour enfants avec autisme ou déficience grave de la communication en 2009
(Nombre de places pour 1 000 enfants de 0 à 20 ans)



Taux de couverture 2009‰

- [1; 1,5]
- [0,75; 1[
- [0,5; 0,75[
- [0,25; 0,5[
-]0; 0,25[
- 0

Source : Finess mars 2009.

La diffusion des connaissances sur l'autisme et autres TED

L'état des connaissances sera intégré au contenu des formations des cadres des secteurs sanitaires et sociaux et des professionnels intervenant auprès de personnes avec TED. Des cahiers des charges seront élaborés et diffusés sur le site de la CNSA en vue de référencer les formations destinées aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), intégrant cet état des connaissances.

Le développement de l'offre médico-sociale spécialisée pour les personnes avec autisme et autres TED (mesure 25)

L'objectif fixé par le plan est de créer 4 100 places supplémentaires dédiées à ces personnes. Cette mesure est financée sur cinq ans par le plan pluriannuel de créations de places pour les personnes handicapées 2008-2012. La CNSA est chargée de la répartition de ces moyens de financement entre régions et du suivi de la réalisation effective de places nouvelles (1439 en 2008-2009).

L'amélioration de l'accompagnement des personnes avec autisme et autres TED (mesures 28, 30 et 9-2)

Ces mesures ont pour objectif une meilleure connaissance des pratiques et la réalisation de recommandations de bonnes pratiques professionnelles afin d'améliorer la qualité des réponses aux besoins des personnes atteintes de TED. La première recommandation a été publiée par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

(ANESM) en janvier 2010. Une étude sur les pratiques dans les établissements sanitaires, médico-sociaux et scolaires, réalisée par l'Association nationale des centres de ressources autisme (ANCRA) en collaboration avec l'Association nationale des CREAI, a démarré en mars 2009 dans trois régions – Île de France, Nord Pas de Calais et Franche Comté – suite à l'étude pilote effectuée en Languedoc Roussillon. Elle durera dix-huit mois.

L'expérimentation de nouvelles formes d'accompagnement (mesure 29)

L'objectif de cette mesure est de promouvoir une expérimentation encadrée et évaluée de nouveaux modèles d'accompagnement. Un cahier des charges national fixant les conditions d'autorisation de structures expérimentales médico-sociales a été publié dans une circulaire du 5 janvier 2010. Le protocole d'évaluation des structures participant à l'expérimentation est en cours d'élaboration par l'ANESM.

Le renforcement des centres de ressources autisme (mesure 12)

Les CRA sont financés par les dotations régionales médico-sociales réparties par la CNSA, en complément du financement sanitaire des équipes hospitalières associées pour le diagnostic. En collaboration avec l'ANCRA, un suivi d'activité homogène et comparatif des CRA a été mis en place depuis 2009 et les crédits ont augmenté en 2010 pour renforcer les moyens des centres les moins dotés.

L'amélioration des évaluations réalisées par les MDPH (mesure 15)

Cette mesure, menée en collaboration avec l'ANCRA et l'ANCREAI, se traduit par l'animation d'échanges de pratiques pour développer les coopérations entre MDPH et CRA, ainsi que par la formation des équipes pluridisciplinaires des MDPH. La première rencontre nationale s'est déroulée le 8 décembre 2009 et a réuni 185 participants.

En savoir plus

- *Plan Autisme 2008-2010.*
- HAS. *Autisme et autres troubles envahissants du développement. État des connaissances hors mécanismes physiopathologiques, psychopathologiques et recherche fondamentale* – janvier 2010.
- ANESM. *Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement. Recommandations de bonnes pratiques professionnelles* – janvier 2010.
- CNSA. *MDPH/centres de ressources autisme : construire des pratiques communes pour mieux accompagner les TED. Actes de la première rencontre nationale* – 8 décembre 2009.

Le plan Autisme et les actes de la première rencontre nationale sont téléchargeables sur le site de la CNSA (www.cnsa.fr) dans la rubrique « actions ».

En savoir plus : www.cnsa.fr